

de plus amples renseignements touchant les fraudes commises, et surtout dans cette partie du pays où je demeure, les vigneron ont été exploités et désirent donner leur témoignage devant le comité.

**M. ARMSTRONG:** Avant que la Chambre approuve cette motion, je crois que l'on devrait nous renseigner sur ce qu'a coûté, jusqu'à présent, et ce que coûtera cette enquête.

Vous savez, M. l'Orateur, qu'un comité nombreux a été nommé à la dernière session. On a fait venir, à de grands frais, sans doute, de nombreux témoins; un grand nombre de témoignages ont été recueillis, imprimés et distribués. Je soumetts donc que tout cela a dû coûter très cher au pays, et une question surgit maintenant, c'est celle de savoir si les résultats que l'on attend de cette enquête seront suffisamment importants pour justifier de nouvelles dépenses. Voilà un point dont la Chambre devrait s'assurer avant de s'engager dans de nouvelles dépenses à ce sujet. Il me semble que les témoignages volumineux et coûteux, recueillis l'an dernier, sont suffisants pour permettre au gouvernement et à la Chambre de juger de la nécessité d'une telle loi et dans quel sens elle doit être faite. Je suis un de ceux qui n'ont pas confiance dans ce genre d'enquête et dans ce genre de législation. La question est, tout simplement, que la majorité des cultivateurs canadiens et autres auxquels on fait allusion, ne sont pas des insensés. Il peut s'en trouver, il est vrai, qui se laissent tromper comme on le prétend, mais c'est la petite majorité; et je prétends que les cultivateurs et commerçants canadiens, en grande majorité, sont capables de soigner leurs propres intérêts. Pour ce qui est de la minorité, des comités siégeant en permanence pourront faire autant de lois qu'ils le voudront sans obtenir aucuns résultats favorables. Je soutiens que l'enquête faite jusqu'à présent est suffisante pour permettre à la Chambre de juger si une loi à ce sujet est nécessaire ou non, et ce qu'elle doit être, et il n'est nullement nécessaire de taxer le pays pour de nouveaux frais d'enquête.

**M. McMULLEN:** En réponse aux remarques de l'honorable député, je dois dire que j'ai fait partie du comité en question. Ce comité s'est mis à l'ouvrage très tard à la dernière session et les chances de recueillir les renseignements nécessaires pour nous permettre de former une opinion sur la nécessité d'une telle loi ont été bien restreintes. Les renseignements acquis étaient d'un avantage réel pour ceux qui, vu leur manque d'expérience, peuvent être exploités par des hommes qui ne cherchent qu'à abuser de ces esprits simples.

J'approuve jusqu'à un certain point les remarques faites par l'honorable député de Middlesex (M. Armstrong); cependant, je soutiens qu'un grand nombre de cultivateurs et de commerçants sont dupes de ces hommes qui vont de porte en porte pour exploiter les gens. S'il est possible, par quelque recherche, ou quelque loi adoptée par la Chambre des Communes, d'instruire ces gens, ou de prévenir, par législation, la répétition de ces fraudes, je crois qu'il serait sage de la part de cette Chambre de venir en aide, autant que possible, à l'honorable député qui demande ce comité. Je suis prêt à approuver cette nouvelle dépense, et je sais que l'enquête de l'an dernier a coûté peu de chose. Je puis dire que le président de ce comité a été excessivement soigneux sous le rapport des dépenses. Une personne n'était appelée devant le comité que lorsque l'on croyait qu'elle donnerait un bon témoignage. Une fois les dépenses calculées, le président ordonnait d'appeler telle personne. Je n'ai aucun doute qu'il suivra la même ligne de conduite cette année, et dans ce cas, le travail de ce comité sera d'un grand avantage pour les esprits simples de ce pays qu'on exploite de temps à autre.

#### COMITÉS PERMANENTS.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Je propose qu'il soit nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et

rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 31 janvier; le comité devant se composer de sir John A. Macdonald, sir Hector Langevin, sir Richard Cartwright, sir John Thompson, et de MM. Bowell, Laurier et Mills (Bothwell).

La proposition est adoptée.

#### RAPPORT DU REVENU DE L'INTERIEUR— RECTIFICATION.

**M. COSTIGAN:** Je désire attirer l'attention de la Chambre sur une erreur commise dans l'une des annexes au rapport du ministère du revenu de l'intérieur qui vient d'être publié. Je n'ai pas besoin de dire qu'il est regrettable que cette erreur ait été commise, mais mon attention ayant été attirée sur ce fait, instruction a été donnée de prendre immédiatement les moyens de la corriger, de façon à ce que les personnes auxquelles le rapport a été adressé soient en possession des chiffres exacts.

On a insinué que le commissaire était coupable d'une grave négligence à ce propos, et on a même insinué que l'erreur avait été commise à dessein afin de préjuger la question de la loi Scott, et que de fait les adversaires de cette loi avaient préparé l'état de la grande consommation *per capita*. En réponse il me suffira, admission faite qu'une erreur grave et regrettable a été commise, d'attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le commissaire déclare lui-même dans son rapport, page 19 paragraphe 21 (V A.):

On remarquera que réduction faite de tous les spiritueux, liqueurs de malt et vins, indigènes et étrangers, à la base de l'alcool, la quantité par tête de la population, pour les derniers dix ans, n'exécède pas trois quarts de gallon par année, ce qui est à peine un tiers de la quantité, par tête, consommée en Europe.

La compilation de l'annexe a été, depuis quelques années, confiée à M. Campeau, un ancien fonctionnaire, et l'un des plus soigneux et des plus travailleurs qu'il y ait dans le service.

Il est absent dans le moment, sans quoi j'aurais obtenu de lui une déclaration expliquant comment l'erreur a été commise. J'ajouterai que ce document est l'un des derniers qui aient été livrés par les imprimeurs, et l'annexe n'a été préparée que la veille du jour où le rapport devait être livré.

La Chambre sera convaincue sans doute, que cette erreur dans le tableau est purement accidentelle, ce tableau ayant été préparé par un fonctionnaire de la compétence de monsieur Campeau, dont le travail a toujours été trouvé exact et qui a rempli ses fonctions avec la plus grande fidélité.

La Chambre sera, sans doute, également convaincue qu'on n'a pas eu l'intention de la tromper, et je puis donner aux honorables députés l'assurance qu'on prendra tous les moyens de fournir les chiffres exacts à ceux qui ont reçu le rapport.

**M. EDGAR:** Je n'ai pas saisi la rectification faite par le ministre, si tant est qu'il en ait fait une.

**M. COSTIGAN:** Rectification sera faite. J'ai donné instruction de préparer un tableau rectifié qui sera livré dans un jour ou deux aux députés pour remplacer le tableau inexact.

**M. EDGAR:** Le ministre ne sait pas encore quels sont les chiffres exacts?

**M. COSTIGAN:** Je connais le pourcentage auquel on est arrivé dans ce rapport. Ce pourcentage est de trois quarts de gallon par tête.

**Sir JOHN A. MACDONALD:** Je propose l'ajournement de la Chambre.

La proposition est adoptée et la Chambre s'ajourne à 4 heures p. m.